

## **Déclaration préliminaire**

Face aux nombreuses incertitudes concernant le système de recherche français, et en particulier le CNRS, le comité national de la recherche scientifique (CN) a demandé la tenue d'une réunion extraordinaire plénière, regroupant l'ensemble de ses trois composantes (sections et commissions du comité national, conseils scientifiques de départements, conseil scientifique du CNRS).

Fort de sa composition représentative, avec des membres nommés par les autorités de tutelle et des membres élus au sein de l'ensemble de la communauté scientifique associée au CNRS (environ 58000 personnes), le CN demande que ses avis soient pris en considération. En particulier, cette réunion plénière intervient après des changements importants du contexte national de recherche (créations de l'ANR, de l'AERES, loi LRU) et alors que deux textes cruciaux pour le CNRS (Contrat d'objectif et de moyens, et décret d'organisation) sont en cours d'élaboration sans concertation. Le CN réaffirme qu'il ne peut y avoir de bonne réforme du système de recherche sans la participation active et l'adhésion des personnels.

## **Moratoire sur les expertises**

La session plénière du CoNRS approuve le maintien du moratoire des expertises appelé par le C3N et donne mandat au C3N pour se prononcer sur son maintien, au vu de l'évolution de la situation.